



Avis de la Municipalité

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

En vertu des dispositions des articles 109 et suivants de la Loi cantonale du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques, nous informons les citoyens et les citoyennes que, dans sa séance du 7 octobre 2015, le Conseil communal, sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves Brandt, a décidé :

- d'accepter la motion Pache et consorts demandant à la Municipalité d'étudier et de présenter au Conseil communal un préavis pour la mise en place d'une aide financière au logement destinée aux locataires d'appartements protégés sur le territoire communal ;
- d'accepter le postulat Parent et consorts demandant à la Municipalité d'étudier une solution concrète pour accueillir une ou plusieurs familles de réfugiés à Saint-Sulpice ;
- d'autoriser l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge à entreprendre les travaux de réhabilitation du collecteur Mèbre, sur le territoire de la Commune de Chavannes-près-Renens, sur le secteur 5 de la Concorde/Autoroute; et d'allouer à la commission de l'Entente intercommunale Mèbre-Sorge le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 270'000.-, financée à l'aide de subventions communales d'investissement ;
- d'approuver la modification de l'Annexe 1 au règlement intercommunal du SDIS Chamberonne concernant les frais d'intervention ;
- d'adopter l'arrêté d'imposition de la Commune de Saint-Sulpice pour l'année 2016, lequel fixe le taux d'imposition communal à 55 % de l'impôt cantonal de base.

La Secrétaire :


E. Jordan

Saint-Sulpice, le 8 octobre 2015